

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

ICB
Objet

Avance sur subvention
1986 - ANIMATION-ROYAN
(100 000 F)

85103

DATE DE CONVOCATION

6 NOVEMBRE 1985

DATE D'AFFICHAGE

6 NOVEMBRE 1985

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 28

Nombre de votants 30

Pour : 24
Ne participent pas
au vote : 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

26 NOV. 1985

COMMUNE DE ROYAN
COMMUNICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq
le Quinze Novembre à 18 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUIET - MOST -
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mme BUCHET, Adjoints
M. BARBANT, Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU -
Mmes CENAC - DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - M. GEOFFROY -
Mme JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD -
POTENNEC - REVOLAT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. PAPEAU par M. BIROLLEAU
BERNARD par M. BOUTET

Absents : MM. ROUDOT - COUNIL
EXCUSEE : Mme LAFAYE

Mme DEVIGNE a été élu Secrétaire.

Il est proposé d'accorder une avance sur subvention
1986 à ANIMATION-ROYAN pour faire face à la préparation de la
prochaine saison la première manifestation importante étant prévue
pour le 2 AVRIL 1986.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accorder une avance sur subvention au titre de l'exercice 1986
de 100 000 F (CENT MILLE F) à ANIMATION-ROYAN
- Cette avance sera versée au début du mois de janvier 1986 étant
précisé qu'elle sera prélevée d'office sur le montant de la sub-
vention ordinaire qui sera allouée en 1986 par la Ville de ROYAN
à l'Association "ANIMATION-ROYAN".
- Cette dépense sera inscrite au chapitre 940, Article 657.0 du
budget primitif de l'exercice 1986.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



J.P. FABER